

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation 23 Janvier 2023	
Date d’Affichage 14 / 02 / 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Absent.....	0
Votants	29

L’an deux mille vingt trois

Le 03 février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d’un pouvoir de M. Ray François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d’un pouvoir de Mme Brunel Céline), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline (porteur d’un pouvoir de Mme Peronnet Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D’ISTRIA Violaine (porteur d’un pouvoir de M Montjol Hubert) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. RAY François, M MONTJOL Hubert, Mme BRUNEL Céline, Mme PERONNET Cathy

M. AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N°23/008 - COMMANDE PUBLIQUE – LOCATION ET MAINTENANCE DES PARCS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES RELATIFS AUX COPIEURS MULTIFONCTIONS DE LA VILLE DE GANNAT

Par délibération en date du 26 novembre 2018, le conseil municipal a attribué le marché photocopieurs à la société TOSHIBA REGION CENTRE EST domiciliée à AUBIERE (63). La consultation comprenait pour objet la location-maintenance de photocopieurs pour les parcs administratif et scolaire de la commune. La prestation concernait 19 copieurs et comprenait :

- la location
- la livraison
- l’installation
- la formation des personnels
- la maintenance, à savoir :
 - * la fourniture de tous les consommables (hors papier et supports spéciaux)
 - * la maintenance, l’entretien, les déplacements et réparations, les échanges de pièces et les modifications du matériel

Le marché a été notifié le 20 décembre 2018. La durée d’exécution initiale du contrat est de 48 mois pour une fin d’exécution au 31 décembre 2022. Par délibération n°133/22, le conseil municipal réuni en séance du 18 novembre 2022 a décidé de prolonger la durée d’exécution du marché de 4 mois soit jusqu’au 30 avril 2023.

Marché actuel : Entreprise Toshiba Aubière

Montant 32 333.32 €HT/an pour 19 appareils et 852 000 copies (NB et couleur) /an

Contrat actuel sur 3 ans

Logiciel Capture and Store 3 060 €HT/an

Futur Marché proposé : Entreprise UGAP (matériel Toshiba)

Montant 20 186.72 €HT/an pour 16 appareils (suppression de 3 appareils suite à l'adaptation des besoins) et 852 000 copies (NB et couleur) /an

Contrat sur 5 ans soit 100 933.6 €HT

Logiciel Capture and Store 4 464 €HT/an pour 3 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants,

VU les conditions générales d'exécution des marchés de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) relatives à la location / maintenance de copieurs multifonctions et prestations associées annexes,

CONSIDERANT QUE le recours à une centrale d'achat permet aux acheteurs publics d'être considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence, pour autant que la centrale elle-même ait respecté ces obligations pour la totalité de ces achats,

CONSIDERANT QU'une collectivité territoriale qui passe commande auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est liée à cet organisme par un contrat administratif,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de sa politique d'optimisation des achats, ce partenariat avec l'UGAP permet à la Ville de Gannat de bénéficier de conditions tarifaires très favorables dans un environnement juridique sécurisé,

CONSIDERANT QU'il convient de conclure auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), la proposition jointe ayant pour objet la location de systèmes d'impression numérique et la maintenance associée pour la Ville de Gannat pour un montant maximum de 32 333.32 € HT/an soit 161 666,6 € HT pour 5 ans,

VU l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée du 31 janvier 2023,

VU l'avis de la Commission des finances du 31 janvier 2023,

Sur proposition de Madame Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

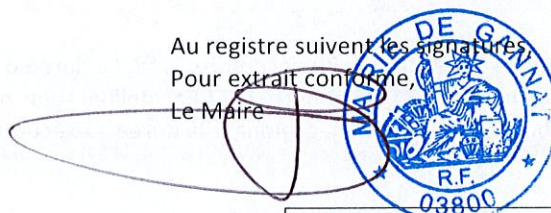
à l'unanimité,

D'APPROUVER le recours à l'UGAP pour la location et maintenance des parcs administratif et scolaire relatifs aux copieurs multifonctions de la Ville de Gannat,

D'AUTORISER Madame Le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjointe à signer la proposition avec l'UGAP pour une durée de cinq ans, relative à la location et maintenance de systèmes d'impression numériques pour les parcs administratif et scolaire et tous documents afférents à sa bonne exécution.

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits qui seront inscrits au Budget principal.

Au registre suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20230210-23-008-DE
Date de réception préfecture : 10/02/2023